



PROPOSITION DE SYNTHÈSE GLOBALE AFDET (AGRÈGE LES TRAVAUX DES 4 GROUPES)

L'AFDET, présente au sein des quatre GT, tient à saluer la qualité du management par les Recteurs(trices) et les Inspecteurs généraux, qui se sont montrés très attentifs aux problèmes de la voie professionnelle, et toujours soucieux de l'expression et de l'avis de tous les participants.

L'AFDET est en plein accord avec la plupart des différents constats et analyses ainsi que sur les premières propositions des Groupes de concertation mis en place à l'occasion du projet de Réforme du Lycée Professionnel ayant pour objectif de valoriser la formation professionnelle, **de montrer qu'elle peut être une voie de réussite et d'excellence en :**

- luttant contre le décrochage scolaire et donc en développant la persévérance scolaire,
- mieux préparant les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers,
- améliorant le taux d'accès à l'emploi après le diplôme,
- donnant des marges de manœuvre aux Etablissements tout en conservant le caractère national des diplômes

Le LP doit notamment être perçu comme un lycée offrant toutes les possibilités d'une insertion sociale et professionnelle pleinement réussie. Pour cela, l'offre et les structures de formation professionnelle doivent faciliter les parcours des élèves et leur donner une meilleure visibilité : le lycée polyvalent (LPO), doté de formations générales, technologiques et professionnelles est à cet égard la structure qui offre le plus de possibilités.

En complément, notre association qui rassemble des représentants aussi bien du Système Educatif que du Monde économique, souhaite vous soumettre, à titre de contribution, et à partir de son expérience, *plusieurs propositions et remarques :*

Proposition sur l'orientation et l'information sur les métiers en collège puis en lycée

L'AFDET soutient le principe d'une information des collégiens, fondée sur l'éducation aux choix et une orientation centrée sur l'expression de souhaits. Il faut pour cela privilégier la rencontre avec ceux qui connaissent le monde économique et professionnel : la découverte des métiers doit être faite de contacts et d'échanges avec le monde professionnel. Tout ce qui doit conduire à une information globale, s'intégrant dans le parcours Avenir doit être soutenue pour que la phase orientation soit celle de la réussite de l'élève.

Pour cela, l'AFDET propose que soit créé un « Espace d'orientation et d'information dans chaque Collège ». La création d'un tel Espace permettrait le développement par les collégiens de compétences transversales (soft skills) telles que « la capacité à s'informer de manière rigoureuse, à

s'organiser, travailler en équipe, à gérer son temps, et à mener jusqu'au bout des projets à la fois individuels et collaboratifs », dont l'acquisition est désormais indispensable.

Il pourrait également représenter un lieu d'intervention approprié pour les partenaires de l'Education Nationale (représentants du monde économique, associations reconnues par le Ministère, parents d'élèves...) quant à l'information sur les Métiers et l'aide à l'orientation, dans un cadre et selon des modalités bien identifiées, avec et sous la responsabilité de l'Etablissement.

Cet espace aurait également pleinement sa place au sein de tous les lycées, en particulier le Lycée Professionnel pour les aider à déterminer la suite de leur parcours.

Nos propositions sont précisées dans le rapport AFDET sur « *L'information et l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes des Collèges et Lycées* » (août 2022).

La voie professionnelle : Une double finalité d'insertion et de poursuite d'études

L'AFDET propose d'attirer davantage de jeunes en développant l'information et l'orientation dès le Collège et en LP, vers les filières qui recrutent et celles qui recruteront de plus en plus. Pour les élèves qui s'insèrent professionnellement au sortir du bac pro ou après un sas d'adaptation, (mention complémentaire ou autre), cette modalité d'accès à l'emploi doit être facilitée et confortée.

La poursuite d'études des bacs pro apparait également pour d'autres élèves, comme une des principales voies de réussite lorsque le niveau d'embauche ou le débouché principal correspondant au métier visé est celui du BTS, la question étant de la faciliter et surtout d'assurer les succès de ceux qui s'y engagent. A cet égard, l'offre de formation doit alors être complétée par une offre POST Bac Pro de type BTS au sein du lycée si c'est un LPO, ou dans un lycée proche. C'est donner une perspective non seulement aux élèves mais aussi aux enseignants PLP

Il importe de permettre également la poursuite d'études en Baccalauréat professionnel (2^{ème} année) pour ceux des élèves de CAP qui le souhaitent et qui en ont les capacités, par la voie scolaire ou par apprentissage.

Nota : pour les élèves en Baccalauréat professionnel, nous soutenons également la proposition, qui consiste à favoriser l'accès par apprentissage et de développer l'apprentissage dans les Lycées en Baccalauréat professionnel (dernière année ou 2 dernières années), car cela permet également de favoriser la réussite de l'insertion professionnelle d'élèves inscrit en alternance, en bac professionnel (comme en BTS).

Propositions sur la formation et l'intégration des jeunes dans l'emploi

L'AFDET propose de :

mobiliser les Lycées professionnels, les Lycées généraux et technologiques, et les CFA sur une offre territoriale plus adaptée et proche, pour mettre en œuvre de nouvelles formations visant les métiers en voie de développement et de transformation, optimiser les flux des élèves, supprimer les formations obsolètes.

redéfinir des processus clairs associant toutes les parties prenantes pour piloter l'évolution de la carte des formations.

développer l'apprentissage au sein des Lycées, car il constitue une opportunité d'intégration et de motivation pour les jeunes et jeunes adultes en permettant de construire avec eux l'adhésion nécessaire et de leur donner les raisons de trouver le sens qu'ils recherchent dans l'exercice professionnel.

soutenir la complémentarité de l'apprentissage avec la voie professionnelle sous statut scolaire et étudiant, par un positionnement spécifique de l'apprentissage en Lycées (continuité et sécurisation des parcours, possibilités de mixités des parcours, opportunité pour des publics prioritaires, ...).

Cela permet ainsi aux jeunes de préparer un diplôme professionnel pour acquérir non seulement des compétences professionnelles mais également de continuer à acquérir d'indispensables connaissances et compétences générales.

Proposer aux enseignants par la formation continue, des modules d'information et de formation sur des pédagogies innovantes - l'éducation au choix, - les pédagogies par projets - la prise en compte de publics jeunes de motivation et de niveau différents.

Nos propositions sont précisées dans le rapport AFDET sur « **Le développement de l'Apprentissage en Lycées** » (août 2022).

Proposition sur les PFMP et les périodes en entreprise

L'AFDET soutient les propositions élaborées au sein des GT :

- d'améliorer les dispositifs d'intégration et de suivi en entreprises (tutorat, action sur le management, médiation, ...).
- de flexibiliser le nombre de semaines de PFMP en fonction du projet du jeune (insertion immédiate ou poursuite des études). Pour un baccalauréat professionnel, on pourrait imaginer un cadre national de 16 à 24 semaines.
- de laisser une liberté sur le choix de la répartition pluriannuelle des PFMP :
 - en densifiant le nombre de semaines de PFMP en dernière année de formation pour les élèves qui souhaitent une insertion immédiate,
 - et
 - en les allégeant et adaptant éventuellement pour ceux qui envisagent une poursuite d'études

Voir à la fin de ce texte une fiche de proposition de modalités de mise en œuvre

Proposition relative aux parcours de formation

Un diplôme couvre plusieurs types d'entreprise et plusieurs métiers, pour développer la professionnalisation d'élèves ou d'apprentis qui souhaitent s'insérer rapidement, il faut donc développer des adaptations locales ou à un contexte professionnel particulier (des exemples existent déjà de coloration des diplômes et des formations associées) voire proposer des formations post diplôme : mention complémentaire, FCIL, CQP, titre professionnel (ne pas sous-estimer les difficultés organisationnelles pour la mise en place de ces formations).

Propositions sur les partenariats, le pilotage de la carte des formations et les marges de manœuvre des établissements

Les partenariats nationaux et locaux doivent être clairement au service de l'amélioration de l'insertion initiale ou différée des jeunes.

Tous les aspects qui impactent l'insertion doivent être pris en compte : information sur l'évolution des métiers, de l'économie régionale, développement de l'apprentissage, nécessité de « colorer » des formations, efficacité pédagogique des temps en entreprise et optimisation du calendrier des périodes en entreprise, des effectifs à accueillir à un instant donné, offre de stages en entreprise pour les professeurs et formateurs ... Des plans d'action doivent être définis, pilotés et évalués. Ayant fait état d'actions de mise en relation de CLEE, CMQ, partenaires économiques et Territoires d'industrie qu'elle appuyait comme dans le territoire d'industrie pilote de Lacq-Pau-Tarbes avec le soutien de la Ministre, l'AFDET se retrouve pleinement dans les propositions énoncées :

1- Favoriser la constitution d'instances de dialogue entre acteurs locaux (établissements, organismes de formation, entreprises, OPCO, branches professionnelles, professionnels) permettant de prendre en compte les besoins en compétences à l'échelle d'un territoire ou d'un bassin (point 1 de la synthèse). Ces coopérations pourraient être d'autant plus efficaces avec les territoires qui développent une approche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) comme c'est le cas dans certains territoires d'industrie ou régions.

Notre proposition est précisée dans le Rapport sur « les effets de la Loi de 2018 sur le développement de l'Apprentissage »

2- Développer le travail en réseau d'établissements, incluant les acteurs économiques, sur des bases géographiques avec des CLEE dans des bassins d'éducation ou thématiques avec les CMQ à l'échelle de bassin économique ou de la région pour mieux répondre aux besoins des jeunes dans leur recherche d'alternance et d'orientation (points 1 et 9).

3- Dans cette approche en réseaux formatifs territoriaux, notamment avec les CMQ et les CLEE, l'usage du numérique dans des plateformes adaptées est essentiel pour rayonner, coopérer ensemble pour faire connaître l'offre de formation du territoire, de façon interactive, aux acteurs économiques, mais aussi au grand public, c'est-à-dire aux parents, pour les aider dans l'orientation de leurs enfants et pour réussir l'alternance de ces derniers.

II- En rapport avec les propositions concrètes d'expérimentation d'accompagnement et d'usage du numérique dans des espaces physiques et avec des plateformes collaboratives adaptés formulées, l'AFDET appuie les propositions des rapporteurs pour améliorer la qualité de la formation à l'orientation et pendant les PFMP :

4- Cette approche formative par le numérique est de nos jours un moyen d'accès privilégié par les jeunes. *(attention toutefois à la magie de la solution du numérique qui va tout résoudre et servir d'alibi pour ne pas changer grand-chose en matière d'orientation auprès des jeunes)*..Son usage dans les classes et au-delà pour accompagner les jeunes dans leur orientation dans les heures dédiées ou la demi-journée par semaine est un moyen à développer pour améliorer la qualité de l'orientation et la qualité de l'information (point 5)

5- Promouvoir la création d'un bureau du partenariat dans tous les établissements, placé sous la responsabilité du DDFPT disposant de personnels dédiés à la gestion administrative et au suivi pédagogique des stagiaires (point 7). **Dès leur formation première les enseignants devraient être sensibilisés à leur rôle dans la gestion des PFMP afin d'établir des liens avec les tuteurs pour organiser au mieux l'accueil des élèves, assurer un suivi pendant les périodes de stage et dresser un bilan en fin de stage. Les enseignants devraient avant chaque départ en stage préciser au tuteur l'état des connaissances acquises.**

À cet égard, la plateforme numérique proposée offre un moyen interactif de « renforcer l'accompagnement du jeune par les acteurs de la formation (tuteurs et enseignants référents) en amont, pendant et après la PFMP afin de développer l'implication dans le suivi des élèves et ainsi les accompagner de manière plus personnalisée » (7.2 et 9.3).

6- Renforcer l'implication des professionnels dans les processus de coloration des formations (9.1)

7- Développer le mentorat et les échanges avec des professionnels (9.5)

8. Préparer les futurs chefs d'établissement aux spécificités de l'enseignement professionnel, développer leur connaissance de l'entreprise



Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



FICHE

« POUR UNE MODULARISATION DES DUREES DES PFMP en BACCALAUREAT PROFESSIONNEL »

MODALITES OPERATIONNELLES (PROPOSITION)

La période d'étude sur une mise en place d'une modularisation de la durée des PFMP des élèves pour l'année suivante en terminale selon les filières et les projets des élèves devrait se faire *au cours du second semestre de l'année de première.*

Une différenciation des durées de PFMP en classe terminale *impose de prendre en compte les contraintes de la gestion simultanée par la direction des Etablissements (*)*.

Une répartition à l'initiative de chaque Lycée selon les filières et les élèves peut se répartir en trois types de classes (ou en groupes- classes de Terminale) dans le cadre *de la gestion prévisionnelle des emplois du temps des élèves et des professeurs :*

1-Pour les élèves de première dont le projet est une insertion professionnelle à l'issue du Baccalauréat professionnel :

Il peut y avoir la création de *classes (ou groupes-classes) de Terminale dont la durée des PFMP pourrait être augmentée.*

Ceci nécessite en particulier de veiller au suivi des élèves en entreprise et à :

- une exploitation des compétences acquises dans tous les enseignements dispensés avec l'équipe pédagogique, compétences acquises et transférables dans des situations professionnelles nouvelles, et réciproquement,
- une exploitation des compétences acquises en situations professionnelles pour être prises en compte au Lycée professionnel (en enseignements et en ateliers) .

La validation des compétences pour l'obtention par le contrôle en cours de formation (CCF) *y compris en entreprise* entre élève, professeur et tuteur est particulièrement adaptée à cet effet.

(*) ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit des formations en formation continue avec des effectifs plus limités qui autorisent plus de souplesse (avec la possibilité d'individualisation des formations)

2-Pour les élèves de première dont le projet est une poursuite d'études, à l'issue du Baccalauréat professionnel :

Il peut y avoir la création de classes (ou groupes-classes) de Terminale dont *la durée des PFMP pourrait être réduite* pour permettre un renforcement des enseignements généraux et des méthodes de travail attendus en BTS.

En effet, ces élèves auront à nouveau l'occasion de participer à *des stages en entreprise* en BTS

3-Pour les élèves dont le projet est encore incertain en fin de Première,

Il peut y avoir le maintien de classes (ou groupes-classes) de Terminale avec un *équilibre des volumes-horaires entre les PFMP et les enseignements généraux et les professionnels* tel que prévu.